

Circulaire Fédérale

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

10 14 01 06 00 - 5 fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com / www.fosps.com - www.fo-publics-sante.org

A toutes nos structures « Branche santé »

GRÉVE DU 8 AVRIL POUR L'EXTENSION DU COMPLÉMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE (CTI) À TOUS LES AGENTS DE LA FPH

Cher(e)s Camarades,

Le Comité National réuni à Paris du 30 mars au 1^{er} avril 2021 a pris acte mardi de la position du Premier ministre au travers des arbitrages dévoilés lors de la rencontre avec la mission LAFORCADE à propos de l'attribution du CTI aux agents des établissements autonomes du secteur social et médico-social la FPH. Aujourd'hui, pour la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé et son Comité National, la discrimination faite entre les personnels techniques, administratifs, soignants et socio-éducatifs déclinée dans ces propositions, est inacceptable. Pour Force Ouvrière, tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière, quels que soient leurs corps, catégories, grades ou leur lieu d'exercice doivent pouvoir bénéficier du versement du CTI.

Devant les insuffisances de ces derniers arbitrages, le Comité National a décidé de déposer un préavis de grève (en pièce jointe) et appelle l'ensemble de ses syndicats à renforcer une journée de grève et de manifestation pour soutenir le 8 avril prochain les revendications légitimes de ces agents.

Dans la mesure des possibilités et des restrictions sanitaires propres à chaque département, nous invitons toutes nos structures à organiser rapidement la mobilisation au plan local, départemental ou régional. Une manifestation à l'initiative de l'Union nationale de la santé privée et de la FNAS FO est organisée à Paris pour ceux qui souhaitent ou peuvent s'y rendre.

Amitiés syndicalistes.